

## Compte rendu sommaire – Comité Syndical du 23 février 2023

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-trois février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ M. P. SICOT M. R. SURCOUF Mme K. BOISNARD Mme B. MILLET M. R.F. HOUSSIN	M. H. LHERMITTE M. T. RENOUX Mme E. CORMAULT M. P. ROUAULT M. P. THEBAULT M. D. SHLAGDENHAUFFEN	M. F. HUGUENIN M. J.C. ROUAULT M. H. DEPOUEZ Mme C. MASSART M. M. KERVOAS
<b>POUVOIRS :</b> de M. A. LE FLOCH à Mme E. CORMAULT de M. K. BETTAL à Mme B. MILLET de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS		
<b>EXCUSES : TITULAIRES :</b> Mme LE FLOCH Mme N. LEFEBVRE-BERTIN Mme M. ASPLIN Mme M LECROSNIER	Mme N. BRIAND Mme I. SIMONESSA Mme M. JEZEQUEL	M. P.M. NANA M. K. BETTAL Mme HUTEAU

Secrétaire de séance : Monsieur SURCOUF

Le compte rendu du Comité Syndical du 08.12.2022 n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL »

#### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente, un rapport sur les orientations budgétaires de la compétence « Enseignement Culturel » année 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du Comité Syndical échangent sur ce rapport et actent à l'unanimité qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 concernant le budget « Enseignement Culturel » a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

#### REMBOURSEMENT PARTIEL A DES FAMILLES.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'accepter le remboursement des frais engagés par 7 familles (soit un montant total de 707.82 €).

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

### COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

#### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente, un Rapport sur les Orientations Budgétaires de la compétence « Administration Générale » année 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du Comité Syndical échangent sur ce rapport et actent à l'unanimité qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 concernant le budget « Administration Générale » a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20)

#### DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT AUX COMMISSIONS RELATIVES AUX COMPETENCES OBLIGATOIRES « FINANCES » ET « ETUDES SECTEUR – TRANSITION ECOLOGIQUE », AINSI QU'AUX COMMISSIONS RELATIVES AUX COMPETENCES OPTIONNELLES « ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES STRUCTURES PETITES ENFANCES » ET « ENSEIGNEMENT CULTUREL » DU SYRENOR.

Suite à la notification, par la commune de Montgermont de la délibération désignant un nouveau conseiller délégué et une nouvelle conseillère municipale, il s'avère nécessaire de procéder à nouveau à la désignation des délégués syndicaux de la commune de Montgermont pour les commissions « Finances » « Etudes-secteur Transition Ecologique », « Attribution des places dans les structures Petite Enfance » et « Enseignement Culturel ».

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Hervé LHERMITTE délégué syndical pour la commission « Finances », Madame Cannelle ROBIN déléguée syndicale pour les commissions « Etudes-secteur Transition Ecologique » et « Attribution des places dans les structures Petite Enfance » et de désigner Monsieur Bertrand GUITTON délégué syndical pour la commission « Enseignement Culturel ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

#### REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL A COMPTER DU 01.03.2022.

Considérant la nécessité, pour le Syrenor, de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'ensemble des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur, soumis à l'examen du Comité Technique en date du 13 décembre 2021, a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'adopter le règlement Intérieur du personnel qui sera applicable à compter du 01.03.2022 et de communiquer individuellement ce règlement à l'ensemble des agents du Syrenor.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

---

#### **DEBAT SUR LES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique prévoit que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. » Cette obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements sous la forme d'une présentation et d'un débat de l'assemblée délibérante à organiser avant le 18 février 2022.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, actent qu'un débat relatif aux garanties de protection sociale complémentaire a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

---

#### **COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL »**

##### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.**

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente, un rapport sur les orientations budgétaires de la compétence « Matériel Intercommunal » année 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du Comité Syndical échangent sur ce rapport et actent à l'unanimité qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 concernant le budget « Matériel Intercommunal » a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

---

#### **COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »**

##### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.**

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente, un rapport sur les orientations budgétaires de la compétence « Lecture Publique » année 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du Comité Syndical échangent sur ce rapport et actent à l'unanimité qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 concernant le budget « Lecture Publique » a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

---

#### **COMPETENCE « ACTION SOCIALE »**

##### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.**

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente, un Rapport sur les Orientations Budgétaires de la compétence « Action Sociale » année 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du Comité Syndical échangent sur ce rapport et actent à l'unanimité qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 concernant le budget « Action Sociale » a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

---

#### **COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE »**

##### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.**

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente, un rapport sur les orientations budgétaires de la compétence « Enseignement Secondaire » année 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du Comité Syndical échangent sur ce rapport et actent à l'unanimité qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 concernant le budget « Enseignement Secondaire » a eu lieu en cette séance du 23.02.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 11)

---

**Affiché le : 02.03.2022**

**Retiré le :**

**Montgermont, le 01.03.2022**

**Le Président**

**Laurent PRIZÉ**

